Association Parents Citoyens
94 rue Saint Antoine
75004 Paris
parents.citoyens@gmail.com
parentscitoyens.canalblog.com

Paris, le 5 décembre 2013

Monsieur François Weil
Recteur de l'Académie de Paris

Rectorat de Paris
94 avenue Gambetta
75020 Paris

Lettre recommandée avec AR

Objet : iniquité de la mise en œuvre d'AFFELNET dans l'Académie de Paris

Monsieur le Recteur,

Nous, parents d'élèves citoyens intéressés par les questions d'éducation de nos enfants, souhaitons attirer votre attention sur les dérives de l'affectation automatisée des élèves de 3ème en classe de 2nde (via AFFELNET) au sein de l'Académie de Paris. Celle-ci a notamment pour conséquence désastreuse la ségrégation des élèves par niveau scolaire avec la création de lycées d'élite. Dans les lycées publics parisiens, nous sommes loin de l'école républicaine défendue avec vigueur par le Ministre de l'Education Nationale et d'une « *école qui offre à tous les mêmes chances de réussite* » (ses propos dans *Le Monde* du 12 octobre 2012).

Originaires des environs de la Cité scolaire Charlemagne à Paris 4ème, nous avons été très vite sensibilisés aux conséquences surprenantes de l'application d'AFFELNET pour les élèves du collège Charlemagne. Au fur et à mesure de nos recherches pour tenter de comprendre la mise en œuvre de cet outil, nous en sommes venus à constater puis à dénoncer des aberrations d'affectation subies par l'ensemble des collégiens parisiens.

En effet, la mise en œuvre d'AFFELNET à Paris a notamment pour conséquences de classer les élèves de 3ème par niveau scolaire au sein de chaque district. Ce classement guide leur affectation en classe de 2nde dans les lycées de chaque district. Ainsi, les élèves les mieux classés sont regroupés dans les mêmes établissements ; les moins bien classés se retrouvent entre eux dans les moins bons établissements. Les élèves les moins bons sont donc rassemblés dans les lycées les moins bons. Leurs chances de réussite scolaire s'en trouvent diminuées. Quelle conception de l'équité est-ce là ?

Par conséquent, les lycées les plus demandés attirent les meilleurs élèves renforçant ainsi leur position élitiste. Les lycées les moins demandés accueillent les moins bons élèves entretenant ainsi leur image négative. Apparaissent alors mécaniquement des lycées d'élite au détriment d'autres lycées laissés pour compte. Au nom de quel idéal met-on en œuvre cette ségrégation scolaire au sein de Paris ?

Depuis plusieurs années, nos études et analyses fondées sur les données recueillies par nos propres moyens auprès d'un établissement du centre de Paris nous conduisent à relever des « bizarreries » d'affectation. En voici quelques unes à titre d'exemple :

- En 2013, nous avons noté une augmentation des notes moyennes nécessaires à l'obtention d'une affectation dans un lycée proche de son lieu de résidence dans le 4ème arrondissement de Paris : Lycées Charlemagne, Sophie Germain ou Victor Hugo. En effet, la moyenne requise augmente de 1 à 2 points par rapport à 2012. Ces établissements du centre de Paris deviennent de fait presque aussi élitistes que les lycées Hors Sol de Paris : Louis le Grand et Henri IV. C'est une illustration de la ségrégation scolaire évoquée plus haut.
- Il ressort aussi qu'avec 17 de moyenne, un élève peut choisir son établissement d'affectation. Avec 16,5 de moyenne, un élève de 3ème a une chance sur 2 d'obtenir son 1er vœu. Avec 16/20, c'est le 2ème vœu qui est retenu. A partir de 15,5 de moyenne, ce sont les 2ème, 3ème voire 4ème vœux qui sont privilégiés. C'est alors un choix par défaut qui est privilégié par les élèves.
- Plus globalement, mis à part les enfants qui s'autocensurent, seul un enfant sur 10 obtient son premier vœu. Schématiquement en effet, sur une classe d'une trentaine d'élèves, 2 ou 3 enfants seulement sont affectés dans le lycée de leur choix ; entre 3 et 5 élèves (parfois plus dans certains cas) n'ont pas d'établissement d'affectation dans leur district en dépit d'une décision d'orientation en seconde générale et technologique ; les autres optent pour la solution du moins pire pour ne pas prendre le risque de ne pas obtenir d'affectation. Par conséquent, plus de la moitié des élèves est orientée vers un établissement que ceux-ci n'ont pas souhaité.

Afin que chacun puisse effectuer ses vœux en connaissance de cause, nous souhaitons que les notes requises pour accéder aux différents lycées soient rendues publiques. Cette transparence est d'autant plus nécessaire que le sentiment qui prévaut aujourd'hui est celui de la mise en œuvre d'une « boite noire » informatisée au sein de l'Académie de Paris. Cette opacité est génératrice de stress et d'inquiétude pour les parents et les enfants au moment d'effectuer leurs vœux d'affectation chaque année au printemps.

Monsieur le Recteur, nous sollicitons de votre part deux actions majeures en faveur du retour de l'équité au sein de l'Académie de Paris :

1. la publication des notes moyennes requises pour accéder à chaque lycée au sein de Paris ;
2. la remise à plat des critères d'affectation des élèves de 3ème en classe de 2nde pour éviter la ségrégation scolaire née de la mise en œuvre actuelle d'AFFELNET.

Certains que vous saurez entendre nos arguments et agir pour mettre fin à cette situation ubuesque et inéquitable, nous sommes prêts à vous rencontrer à votre convenance pour vous apporter les éclaircissements que vous jugerez nécessaires à la bonne compréhension d'un dossier complexe.

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Recteur, l'assurance de notre respectueuse considération.

Pour l'Association Parents Citoyens,
son président
Arnaud Richez

Dans un souci de transparence, cette lettre sera intégralement reproduite sur notre blog.

Association Parents Citoyens – 94 rue St Antoine – 75004 Paris – parents.citoyens@gmail.com - parentscitoyens.canalblog.com